



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2024

Présents : Messieurs Pascal LAROCHE, Franck FERET, Michel ARDANA, Jean-Luc DUMONTIER, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT

Absents : Monsieur Patrice BOISSEL donne pouvoir à Monsieur Patrice MALLEMONT
Madame Catherine CROSNIER donne pouvoir à Monsieur Pascal LAROCHE
Messieurs Stéphane BOURI et Bruno VUILLERMOZ,

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération D2024-11 : Adhésion EPCI au SE60

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

L'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au SE60 est approuvée

D2024-12 : Projet de zones d'accélération des énergies renouvelables

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

La proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation est approuvée.
Une consultation publique va être mise en place

D2024-13 : Modification de la durée de service de l'emploi à temps non complet : Agent d'entretien

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

La modification de la durée de service de l'emploi à temps non complet : Agent d'entretien est approuvée

QUESTIONS DIVERSES :**1. Préparation des élections législatives**

Vu les inscriptions déjà reçues, les tableaux de tenue du bureau de vote concernant les élections législatives des 30 juin et 7 juillet est complété et validé. Il sera envoyé aux participants.

2. Dépôts sauvagesAllée du Château d'Alaincourt

M. le maire fait part aux membres du conseil de l'appel qu'il a reçu d'un journaliste de la Gazette de l'Oise ainsi que des échanges qu'il a eu avec divers élus du Val d'Oise. Il rappelle que le dépôt sauvage est situé sur une propriété privée et les démarches déjà effectuées :

Lettre recommandée au siège de la société propriétaire du terrain et lettre recommandée au Château d'Alaincourt toutes deux non récupérées par les destinataires.

Prise de photos en présence d'un adjoint municipal assermenté et émission d'un procès-verbal transmis au procureur de la république évoquant la proximité du parc régional du Vexin. En attente de retour.

Le fait que le dépôt soit situé sur un terrain privé ne permet pas à la commune d'entreprendre d'autres démarches.

Chemin aux ânes

Alerté par un habitant que des déchets avaient été déposés chemin aux ânes, M. le maire après avoir constaté la situation, a déposé plainte en gendarmerie.

3. Travaux routiersGoudronnage

La société DTP2I a été retenue pour effectuer des travaux de goudronnage sur certaines chaussées communales. Le montant des travaux s'élève à environ 23 000,00 euros. L'intervention a été retardée en raison des conditions météorologiques.

Aincourt

Suite à divers facteurs, le drain qui passe sous la route du pont d'Aincourt est bouché entraînant l'inondation de la chaussée dès qu'il pleut. Après étude de la situation, il a été décidé d'ouvrir la route et de remplacer le drain existant, probablement en argile, par un tuyau en fonte. Ces travaux seront pris en charge par la commune. D'autre part, un puit d'infiltration sera réalisé par M et Mme ELIE afin de permettre le bon écoulement des eaux.

4. Commémoration du 14 juillet

Le rassemblement se fera devant la mairie à 10h45 et la cérémonie débutera à 11h au monument aux morts.

5. Eclairage public

A la demande d'un élu, le SE60 sera contacté pour connaître les dates de changement des candélabres des rues Tartarin et Arsène Sarazin et de l'impasse Marcancour.

6. Entre habitants

Chevaux

Il a été constaté que des cavaliers occupaient la voie publique pour l'entretien de leurs chevaux entraînant des troubles de la circulation et en particulier empêchant le passage du car scolaire. D'autres laissent les déjections de leur animal sur les trottoirs.

Il est aussi rappelé que le dégagement de la route de la Tuilerie n'est pas un parking. Il est demandé aux propriétaires de chevaux de faire le nécessaire afin d'être en mesure de placer leur véhicule sur le terrain occupé par leurs animaux ou dans les emplacements dédiés au stationnement de la commune.

Avions

Il apparait qu'un aéroclub effectue des exercices de voltige bruyant dès 9h30 le matin y compris le samedi et le dimanche. M. le maire va se renseigner auprès de l'aéroclub de Corneilles.

7. Travaux de bricolage et de jardinage

Avec le retour du soleil, il est utile de rappeler les horaires pendant lesquels il est possible de faire un peu de bruit dans son jardin :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

8. Horaires d'été

Durant les mois de juillet et d'août il n'y a pas de permanence le mardi

La permanence du vendredi de 16h30 à 18h est maintenue

Agendas

Elections législatives : Premier tour le 30 juin 2024

Deuxième tour le 7 juillet 2024

Le bureau est ouvert de 8h à 18h

Dimanche 14 juillet : commémoration à 11h au monument aux morts